## Contrôles au stade de la liquidation d'un mandat

Rappel: La liquidation permet de prendre en charge le montant d'une dépense dès lors que :

- ♦ La réalité de la dette de l'établissement a été vérifiée
- ♦ Le montant de la dépense a été arrêté, facture fournie par le fournisseur.

### Déroulement de la procédure

- → Avant la préparation du mandatement et l'édition des mandats et du bordereau journal :
  - o Dans GFC Comptabilité Budgétaire,
    - o Menu Dépenses
      - Sélectionner l'option Liquidations
        - Internes
  - Dans le cadre d'un contrôle interne comptable (auto contrôle et contrôle de supervision)
    - Contrôler les coordonnées bancaires IBAN-BIC
    - Vérifier la conformité de la facture
    - Vérifier le service fait
    - Contrôler le montant des factures
    - Contrôler l'exactitude des éléments de liquidation
    - Contrôler le taux de TVA
    - Contrôler le nombre de pièces jointes
    - Contrôler le datage du service fait et/ou de l'enregistrement de la date d'arrivée de la facture
    - Contrôler l'imputation
  - o Procéder à une sauvegarde

#### Constatation d'une erreur avant l'édition des mandats et du bordereau journal

- → Constatation d'une erreur au stade de la liquidation
  - o Selon l'erreur:
    - Modifier le fournisseur ou les coordonnées bancaires IBAN-BIC
    - Modifier le montant de la liquidation
    - Corriger le nombre de pièces jointes
    - Modifier l'imputation
    - Calculer les intérêts moratoires
    - Supprimer la liquidation

#### Mandatement

#### Aucune erreur n'est détectée

→ Editer le mandatement et le bordereau journal des mandats émis

# Dans GFC Comptabilité Budgétaire,

- o Menu **Dépenses** 
  - Sélectionner l'option Documents
    - Mandatement
      - Préparer
      - Éditer
- → Après l'édition des mandats et du bordereau journal
  - o Mise en forme du mandatement
  - o Signature de l'ordonnateur
  - o Transférer les écritures à l'agent comptable